

Délibération n°08/12/2025-59

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Philippe CHARRIN (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Daniel GAGNON, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Tarifs des cours publics et des ateliers découverte/stage 2026-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Cours publics

Les cours publics de pratiques artistiques à l'année sont répartis sur 32 semaines, de fin septembre à fin juin, hors vacances scolaires.

La grille tarifaire et les modalités de remboursement des cours publics, pour l'année scolaire 2026/2027, sont les suivantes :

Cours publics	Tarifs 2026-2027
Enfants / Adolescents Cours hebdomadaire de 2 heures Tarif plein 200€ Personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé 135€	
Adultes à partir de 16 ans Cours hebdomadaire de 2 heures Tarif plein 350€ Lycéens, étudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA 290€ Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs (si cours complet)	
Adultes à partir de 16 ans Cours hebdomadaire de 2 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques Tarif plein 410€ Lycéens, étudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA 345€ Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs (si cours complet)	
Adultes à partir de 16 ans Cours hebdomadaire de 3 heures Tarif plein 525€ Lycéens, étudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA 465€ Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs (si cours complet)	
Adultes à partir de 16 ans Cours hebdomadaire de 3 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques	

Tarif plein	610€
Lycéens, étudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs (si cours complet)	520€
Cours d'histoire de l'art (8 cours / an)	90€
Etudiants de l'école Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs	Gratuit, sous réserve des places disponibles (priorité aux élèves payants)
Conférences	10€

Tout paiement est définitif.

Cependant, des remboursements exceptionnels peuvent être accordés dans les cas suivants :

- Maladie de l'inscrit (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Exclusion d'un élève
- Annulation des cours du fait de l'établissement
- Déplacement professionnel de longue durée (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Demande d'annulation d'inscription au plus tard 14 jours avant le début des cours

Les remboursements seront effectués au prorata du nombre de cours manqués ou annulés.

Ateliers découverte et stages

Les ateliers découverte permettront au public de tester les différentes disciplines artistiques avant de s'inscrire à l'année. Des stages seront également mis en place durant les vacances scolaires.

La grille tarifaire des ateliers découverte et des stages à compter de janvier 2026 est la suivante :

Type de prestation	Tarifs horaires 2026
Enfants/adolescents jusqu'à 16 ans	15€
+ de 16 ans et adultes	20€
Forfait matériel et matières premières tout public	10€ / stage

Tout paiement est définitif et non remboursable, sauf dans le cas d'une annulation du fait de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la grille tarifaire des cours publics annuels et cours d'histoire de l'art présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027
- APPROUVE la grille tarifaire des ateliers découverte et stages présentée ci-dessus à compter de janvier 2026
- AUTORISE les remboursements exceptionnels selon les modalités ci-dessus.

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY